



BULLETIN DE TOURNES

N° 48

17 décembre 2021

Madame, Monsieur,

Hélas, l'année 2021 se termine comme l'année 2020, avec toujours les mêmes risques sanitaires et les mêmes contraintes. Nous avons dû annuler les manifestations festives : le repas des anciens et la cérémonie des vœux. Nous le regrettons vivement. Espérons que cette situation s'estompera enfin en 2022.

Avant que ne commence l'année 2022, je voudrais revenir sur les nouvelles dispositions relatives à la collecte des ordures ménagères. Nous avons tenu une réunion d'information à ce sujet, le mardi 7 décembre, mais vous n'avez pas pu tous participer à celle-ci. Concrètement, l'année 2022 sera une année de rodage pour les habitants de notre communauté de communes : le ramassage des ordures ménagères aura lieu une fois par quinzaine, au lieu d'une fois par semaine actuellement et nous serons incités à trier mieux et jeter moins (dès le 1^{er} février). Ce n'est qu'en 2023 que le nombre de levées sera enregistré et nous verrons une modification de nos contributions à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) incluse dans l'appel de nos impôts fonciers en 2024. Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez plus d'informations ou d'explications. La gestion des ordures ménagères est un vrai défi ; nous devons éviter de polluer irrémédiablement nos sols. Il faut penser aux générations qui nous suivront...

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une bonne année 2022 : vœux de bonne santé, de réussite dans vos projets et dans votre épanouissement personnel. Le dynamisme des habitants participe au rayonnement de notre commune, au bien vivre ensemble, dans le respect de l'autre et de ses différences.

Prenez soin de vous.

Bien sincèrement à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 8 décembre 2021 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

M. Gil ANGARD, Mme Pascale ANSELMO, Mme Corinne BOCQUET, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M. Romaric DANCRE, M. Thibault FAY, Mme Aline HAPLIK, M. Christian LENOBLE, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Mathilde RENOLLET, Mme Chantal VAN DEN ABEELE, M. Gwénaél WEBER.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Isabelle BERTRAND (pouvoir à M. Romaric DANCRE).
Mme Annette MARCHAND (pouvoir à Mme Pascale ANSELMO).

Secrétaire de séance

Mme Corinne BOCQUET.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne Mme Corinne BOCQUET comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 21 octobre 2021 est approuvé.

Monsieur le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, concernant la signature d'une convention de mise à disposition de personnel communal. Le conseil accepte cette demande.

Informations sur les décisions du maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Décision n° 2021/09 du 17/05/2021

Attribution à l'entreprise BADRÉ Laurent d'un marché de service pour le démoussage du toit de la salle des fêtes, pour un montant de 6 198,17 euros TTC.

Décision n° 2021/10 du 27/07/2021

Attribution à l'entreprise STORE DECOR d'un marché de fournitures pour l'achat et la pose de stores occultants à la salle des fêtes pour un montant de 3 675,75 euros TTC.



Décision n° 2021/11 du 22/10/2021

Attribution à l'entreprise CASAL SPORTS d'un marché de fournitures pour l'achat et la pose d'un filet de toit sur le terrain multisports, pour un montant de 3 300,00 euros TTC.

Décision n° 2021/12 du 03/11/2021

Attribution à la Société COMPAS d'un marché de fournitures pour l'achat de 20 tonnes de sel déneigement, pour un montant de 3 981,60 euros TTC.

Adoption par droit d'option de la nomenclature comptable M57 abrégée au 01/01/2022

A l'unanimité, le Conseil décide d'appliquer par anticipation à partir du 1er janvier 2022, l'instruction budgétaire et comptable M57 remplaçant l'instruction M14.

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la société SEGILOG pour une durée de 3 ans

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à renouveler le contrat avec la société SEGILOG pour une période triennale du 01/12/2021 au 30/11/2024 pour un montant total de 13 302,00 euros TTC (pour 3 ans).

Avenant n°1 au lot n°2 : Démolition - Gros œuvres, du marché de travaux pour la mise aux normes AD'AP de la mairie et de l'église

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer un avenant n°1 d'un montant TTC de 4 271,52 euros au marché passé avec l'entreprise Capitaine Constructions. Ce coût supplémentaire correspond à l'aménagement de la rampe d'accès handicapé devant l'entrée principale de la mairie, non prévu initialement.

Engagement des dépenses d'investissement au budget primitif 2022

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à engager des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, dès le 1er janvier 2022 et jusqu'au vote du budget 2022.

Révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)



A l'unanimité, le Conseil modifie les modalités d'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Avis sur le projet de schéma de mutualisation 2021-2026 d'Ardenne Métropole

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet de schéma de mutualisation d'Ardenne Métropole.

Adoption du règlement intérieur du cimetière, du Columbarium et du jardin du souvenir

A l'unanimité, le Conseil adopte le projet de règlement intérieur du cimetière, du Columbarium et du jardin du souvenir.

Convention de mise à disposition de personnel communal

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer avec le syndicat intercommunal du pôle scolaire de Tournes une convention de mise à disposition du personnel communal pour une durée d'une année reconductible et pour un montant forfaitaire annuel de 1 500 euros.

Questions diverses

Annulation de la cérémonie des vœux du maire : compte-tenu de l'évolution du contexte sanitaire et des recommandations des autorités administratives, le Conseil décide d'annuler cette manifestation.

Pôle Scolaire de Tournes : Monsieur le Maire exprime ses vives inquiétudes devant la baisse des effectifs d'enfants scolarisés à Tournes et souhaite que le syndicat intercommunal accepte, à titre dérogatoire, l'accueil d'enfants venant de communes non adhérentes. Le Conseil approuve cette position.

Projet de salle omnisports : le Conseil est informé des multiples démarches engagées auprès des partenaires potentiels pour le financement du projet de salle des sports. Le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction. La décision définitive d'engager la construction sera prise au printemps 2022 à la connaissance des subventions accordées.

Relations avec le club de football ASTRM : Le conseil regrette la méthode utilisée par les dirigeants de l'ASTRM pour exprimer leur désaccord avec la décision du maire de suspendre provisoirement les rencontres sur le terrain de Tournes afin de protéger l'état de celui-ci. Il rappelle son soutien à l'ASTRM, comme en témoignent les efforts



financiers constants consentis par la commune pour l'entretien du terrain de football et des vestiaires (réfection du toit et prochaine mise aux normes).

Activités du CCAS : le conseil du CCAS a été contraint de modifier le déroulement du St-Nicolas et d'annuler le repas des anciens, afin de se conformer aux recommandations pour lutter contre la propagation de la COVID 19. En compensation, les personnes inscrites au repas des anciens pourront retirer un repas auprès du traiteur (Mat-Min).

Travaux sur la commune : Un état sur l'avancement des travaux en cours sur la commune est présenté au Conseil.

Collecte des déchets ménagers : une trentaine d'habitants ont participé à la réunion publique d'information organisée par la commune le 7 décembre. Les mesures annoncées ont reçu un écho plutôt favorable de la part des participants.

Réduction de la production des déchets ménagers : le Conseil est informé du projet de convention d'engagements réciproques proposé par Ardenne Métropole. Le Conseil prendra une position officielle lors de sa prochaine séance en début d'année 2022.

Création d'une association de Pétanque : Le Conseil accueille avec intérêt la création d'un club de pétanque sur la commune et assure son président, M. Jean DAUMONT, de tout son soutien.

La séance est levée à 22 h 02.

Réunion du 8 novembre 2021 - 19h00

Présents :

Madame Pascale ANSELMO, Vice-présidente.

Membres élus : Mesdames Corinne BOCQUET, Annette MARCHAND, Chantal VAN DEN ABEELE.

Membres nommés : Mesdames Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY, Messieurs Tony ROCH, Olivier SAVATTE.

Absents excusés :

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Mesdames Isabelle BERTRAND et Morgane PETIT.

Messieurs Jean-Pierre BOREL, Johann PRZYBYLSKI.

Élue secrétaire de séance : Madame Corinne BOCQUET.

Début de la séance à 19h00.

1 - ORDRE DU JOUR

1 - Organisation de la Saint-Nicolas

Un flyer sera prochainement distribué avec les consignes sanitaires.

Préparation du spectacle par Sylvie ZZANI le 05/12/2021 à 11h00.

Préparation de la salle le 05/12/2021 à 10h00 par les membres du CA.

1) L'ouverture au public est fixée à 15h00 : contrôle des PASS sanitaires à l'entrée dès 12 ans (cf. préfecture) par Annette MARCHAND et Francine SAINTOURENS. Solution hydro alcoolique à l'entrée. Jauge 100%. Le port du masque à l'intérieur n'est pas obligatoire.

2) 15h30 : Spectacle « Guignol et le petit pot de confiture » organisé par la compagnie « On regarde par la fenêtre ». Les enfants seront assis sur des chaises afin de bien voir le castelet. Durée du spectacle : 40 mn.

3) Guignol appelle Saint-Nicolas.

4) Saint-Nicolas s'assoit sur le fauteuil voltaire (prêté par Annette). Il distribue les sachets de friandises, 80 comme en 2019.

Olivier SAVATTE a remarqué que les sachets distribués par Saint Nicolas sont peu appréciés des enfants. Après discussion, il est décidé d'acheter des friandises plus courantes. Olivier confectionnera les sachets.

5) Le goûter : les pâtes à crêpes et à gaufres seront réalisées par les membres du CCAS ainsi que le vin chaud. Les rôles de chacun sont distribués.

2 - Organisation du repas de fin d'année

Chaque année, les personnes de plus de 65 ans sont invitées au repas de fin d'année ou choisissent de recevoir un colis. La distribution des invitations est réalisée par les membres du CCAS.

En raison du contexte sanitaire, la préfecture donne les directives suivantes : passe sanitaire obligatoire, solution hydro alcoolique à l'entrée, distanciation. La danse est autorisée sans masque avec une jauge de 75%.

Préparation de la salle samedi 11 décembre à 10 h00. Il est décidé de conserver les tables rondes. Les nappes sont louées chez Embaldif. la couleur ivoire est retenue.

Les chocolats de table sont à choisir. Les menus seront confectionnés prochainement.

2 - QUESTIONS DIVERSES

1 - Colis de fin d'année

Livraison lundi 13 décembre 2021 à la salle des associations. Le retrait se fera en soirée vers 17h30. Les colis seront distribués ensuite. En l'absence des personnes, un bon de retrait en mairie sera disposé dans la boîte aux lettres.

2 - Octobre rose

L'édition 2022 sera différente. Une réflexion rapide est demandée afin de connaître les idées du Conseil d'administration sur :

- le lieu d'implantation des décorations (1,2 ou 3 lieux),
- leurs dispositions.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Réunion du 4 décembre 2021 - 10h00

Présents :

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Madame Pascale ANSELMO, Vice-présidente.

Membres élus : Mesdames Corinne BOCQUET, Annette MARCHAND, Chantal VAN DEN ABEELE, Monsieur Johann PRZYBYLSKI.

Membres nommés : Mesdames Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY, Messieurs Jean-Pierre BOREL, Tony ROCH, Olivier SAVATTE.

Absents excusés donnant pouvoir :

Madame Isabelle BERTRAND, pouvoir à Monsieur Gérard CARBONNEAUX.
Madame Morgane PETIT, pouvoir à Madame Pascale ANSELMO.

Élu secrétaire de séance : Jean-Pierre BOREL.

Début de la séance à 10h00.

1 - Repas des anciens du 12 décembre 2021 et contexte sanitaire

Monsieur Gérard CARBONNEAUX explique les raisons de cette séance de conseil d'administration extraordinaire. L'épidémie de coronavirus s'est rapidement aggravée ces derniers jours. Le nombre de contagions augmente en flèche et de nombreux organisateurs annulent les manifestations. Il ne serait pas prudent de maintenir le repas festif prévu dimanche 12 décembre. La santé de chacun prévaut sur l'envie de se retrouver.

Madame ANSELMO propose une solution alternative et un débat s'en suit. Le traiteur MAT-MIN sera en mesure de préparer les repas qui seront à retirer chez CATRANE, 10 rue de la Citadelle, le samedi 11 décembre de 10h00 à 12h00. Les personnes qui seront dans l'impossibilité de se déplacer seront livrées à domicile, dans l'après-midi, par MAT-MIN. Chacun recevra également une bouteille de vin blanc et le sachet de chocolats de table prévus initialement. Des courriers seront distribués lundi afin d'informer au plus vite les personnes concernées.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'annuler le repas de fin d'année prévu le 12 décembre 2021 :

Présents : 11 Votants : 13 Abstentions : 0 Pour : 13 Contre : 0

2 - Manifestation du Saint-Nicolas du 5 décembre 2021

Cette situation sanitaire pose également question concernant la manifestation de Saint Nicolas prévue le dimanche 5 décembre. Après discussions, le Conseil décide à l'unanimité de :

- de conserver le spectacle de marionnettes et la venue de Saint Nicolas,
- d'annuler, dans un souci de prévention, le goûter prévu après la distribution des chocolats.
- de donner aux Restos du Coeur les ingrédients achetés. Armelle PIERRARD sera le relais auprès d'eux.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h15.



Informations aux habitants



Affaires administratives

◆ Collecte des déchets : tous les 15 jours à partir du 1^{er} février 2022

Dans le cadre des mesures prises par la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole pour réduire le volume des déchets ménagers, la fréquence de collecte des bacs à ordures change à partir du 1^{er} février prochain. Les bacs seront ramassés toutes les deux semaines.

◆ Inscription sur les listes électorales

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Elles seront suivies par des élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

Il est indispensable d'être inscrit sur une liste électorale pour pouvoir voter. Rappelons quelques informations utiles :

- l'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera donc possible de s'inscrire jusqu'au 4 mars 2022 ;
- l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) ;
- chaque citoyen peut vérifier directement en ligne qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote sur l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> ;
- S'il n'est pas inscrit, chaque citoyen peut s'inscrire directement par internet sur le site du service public indiqué ci-dessus.

En cas de difficultés, se renseigner en mairie.



Vie associative

◆ Suppression de la cérémonie des vœux du maire

Pour la seconde année consécutive, et avec beaucoup de regrets, la municipalité a dû se résoudre à déprogrammer la présentation des vœux du maire à la population. Le respect des règles sanitaires actuelles ne permet pas l'organisation d'une telle manifestation accueillant plus d'une centaine de participants.

◆ Club de pétanque : déjà une quarantaine de membres !

Le club de pétanque de Tournes est né. Le "PELET", telle est sa



dénomination, a enregistré déjà une quarantaine d'adhésions et son président, Jean DAUMONT, vise la cinquantaine de membres. Nous attendons avec impatience les premières manifestations organisées par notre tout jeune club ... bien sûr quand les conditions climatiques et sanitaires le permettront.



Travaux et urbanisme

◆ La rue des 7 fontaines "relookée"

Les travaux de rénovation de la rue des 7 fontaines sont achevés et l'éclairage public remis en fonctionnement.

◆ Une nouvelle toiture pour le vestiaire du foot

Après une longue attente due à la pénurie de matériaux, la réfection de la toiture des vestiaires du foot a enfin commencé le 13 décembre.

◆ Mise aux normes de la mairie

Les travaux de mise aux normes ont démarré. La salle du Conseil a été entièrement refaite : éclairage et faux plafond, climatisation, câblages électrique et informatique, porte d'accès coté église, peintures et papiers peints... La rénovation du parquet interviendra ultérieurement.

Les travaux se poursuivent actuellement dans le bureau du Maire, dont il était nécessaire de changer le parquet en passe de s'effondrer.

Rappelons que la mairie a suspendu la collecte des bouchons en plastique et des bouchons de liège pendant toute la période de travaux.

◆ Sécurité routière

L'étude demandée par la municipalité sur les aménagements de sécurité routière a été livrée. La commission mise en place au sein du Conseil Municipal en analysera les résultats et recommandations en janvier prochain, avant de décider les travaux à réaliser.



Communication

◆ Télécharger Centolive pour être informé

En téléchargeant l'appli "CentoLive", il est possible de suivre en temps réel sur son smartphone ou sa tablette les messages diffusés sur le panneau d'informations de la mairie et de recevoir des notifications d'alerte. N'attendez plus pour télécharger cette application.



A noter sur vos agendas

En raison de la situation sanitaire, toutes les manifestations municipales sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.



Vos élus au travail

Chaque mercredi : réunion de chantier pour le suivi des travaux de la mairie.

- 02/11 : Commission fêtes et cérémonies
- 10/11 : Commission communication
- 11/11 : Commémoration de l'armistice
- 12/11 : Assemblée constitutive du club de pétanque
- 16/11 : 3ème commission d'Ardenne Métropole
- 18/11 : Réunion maire / adjoints
- 19/12 : Conseil syndical du pôle scolaire
- 24/11 : Commission des travaux

- 29/11 : Réunion gendarmerie sur la gestion des incivilités
- 05/12 : Saint-Nicolas
- 07/12 : Réunion maison médicale
Réunion publique sur la collecte des déchets ménagers
- 08/12 : Réunion maire / adjoints
Conseil Municipal
- 09/12 : Conseil communautaire
- 30/09 : Réunion maire / adjoints



Depuis le site d'Ardenne Métropole

Mon appli déchets

Tous vos services en fonction de votre adresse !

Votre calendrier de collecte interactif et personnalisé

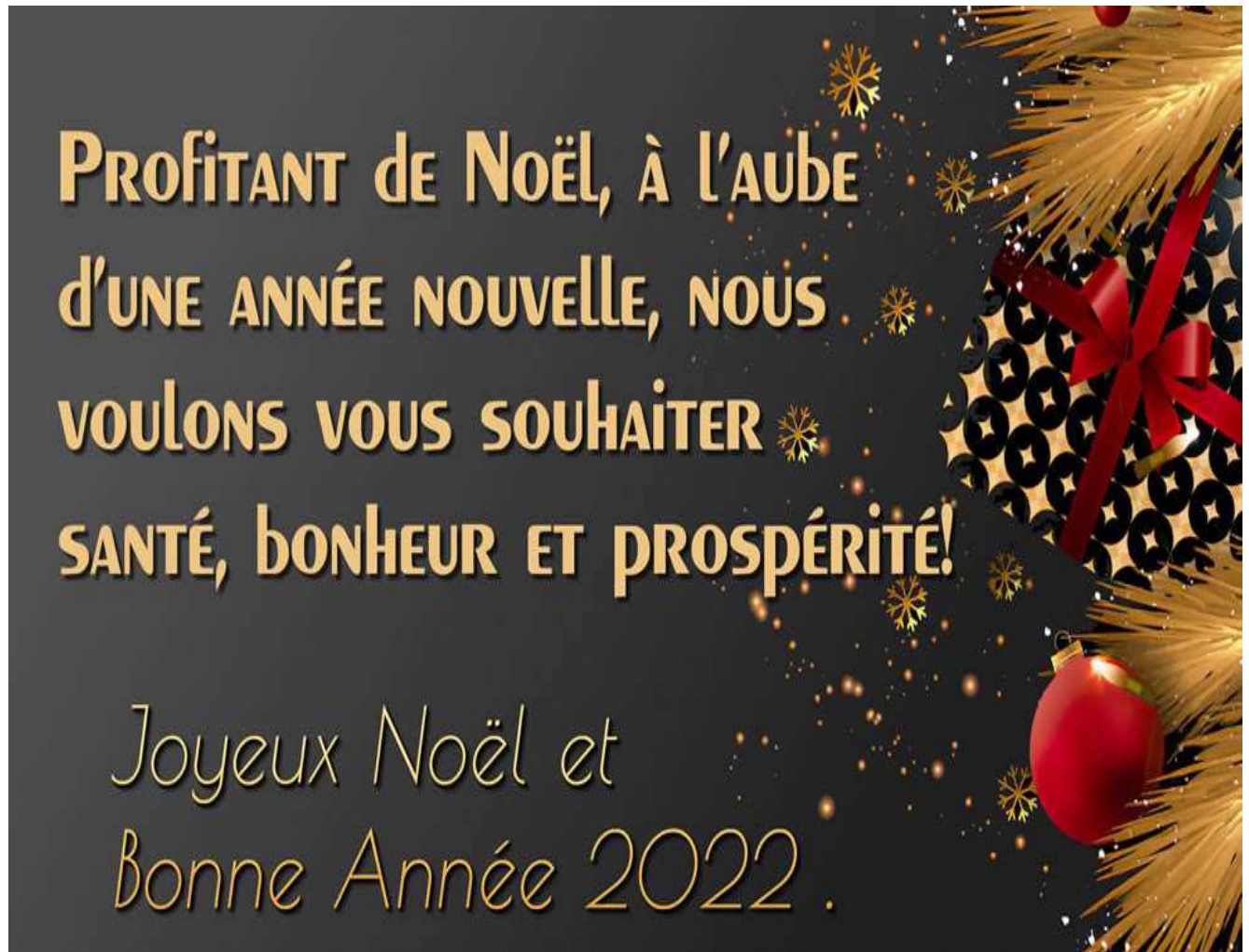
Tous les points de collecte les plus proches



Jetons moins, trions mieux !



*Le Maire et ses adjoints,
Les Conseillers Municipaux,
Les Membres du personnel communal,*



Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES

tél. : 03.24.52.93.04

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- Mardi après-midi : sur rendez-vous de 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr